



COMITE SYNDICAL – Séance du 09 février 2012

Date de convocation : 01 février 2012 - Date d'affichage : 01 février 2012

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 12 - Votants : 14

L'an deux mille douze, le neuf février à 19h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

ETAIENT PRESENTS : Jacques PELLETIER, Président, (Milon la Chapelle)

Georges PASSET (Cernay la Ville)

Frédéric MONTEGUT (Choisel)

Jacques LOLLIOZ (Magny les Hameaux)

Christine MERCIER (Magny les Hameaux)

Pascal HAMON (Milon la Chapelle)

Françoise GOSSARE (St Forget)

Jean-Luc JANNIN (St Forget)

Philippe GUIBERT (St Lambert des Bois)

Guy SAUTIERE (St Rémy lès Chevreuse)

Dominique DUCOUT (St Rémy lès Chevreuse)

Jacques FIDELLE (Senlisse)

ABSENTS REPRESENTES :

Jean-Pierre DE WINTER (Dampierre en Yvelines) donne pouvoir à Jacques PELLETIER

Benoît COLIN (St Lambert des Bois) donne pouvoir à Philippe GUIBERT.

ABSENTS EXCUSES :

Bernard BERGER (Cernay la Ville) , Patrice PANNETIER (Châteaufort) , Gerta TILMANN (Châteaufort) , Guy BRUANDET (Chevreuse), Claude GENOT (Chevreuse), Isabelle CAMPS (Choisel) , Ghislaine WOLFF (Dampierre en Yvelines) , Claude BENMUSSA (Senlisse).

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 09 FEVRIER 2012

Le Président ouvre la séance à 19h30.

CLOTURE DU PARVIS DU COLLEGE PIERRE DE COUBERTIN A CHEVREUSE

Demande de subvention exceptionnelle sur la Réserve Parlementaire

Suite à la demande de Monsieur le Principal du Collège Pierre de Coubertin de clôturer le parvis du Collège et vu l'accord de l'ensemble des parties (collège, Conseil général, SIVOM) sur le projet de clôture proposé par le SIVOM de la Région de Chevreuse lors de la réunion de travail en date du 21 septembre 2011, le Président expose que le Comité Syndical du SIVOM de la Région de Chevreuse doit solliciter en urgence une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € dans le cadre de la Réserve Parlementaire auprès de Monsieur VANDEWALLE.

En effet, le Président expose que ce projet de clôture a pour but de sécuriser les abords immédiats du Collège Pierre de Coubertin et de protéger la façade d'entrée du Collège donnant sur le parvis.

Cet établissement se trouve régulièrement confronté aux difficultés suivantes :

- Nombreuses intrusions à l'origine de dégradations récurrentes (tags, bris de glace, ...) ;
- Nuisances sonores subies par l'agent d'accueil dont le logement est situé à proximité de l'entrée de l'établissement, provoquées par la présence de jeunes venant se regrouper et s'abriter sous le porche ;
- Sentiment d'insécurité inhérent à ces débordements ressenti par le personnel du Collège ;
- Détritus divers retrouvés au droit d'entrée sur le passage des élèves ;
- Jeux de ballons sur les murs du Collège, gênant ainsi le déroulement des cours.

Ce projet restreint les risques d'accidents corporels impliquant les élèves du Collège avec les bus ou les véhicules des parents au début et à la fin des cours.

Le projet de clôture proposé dans ce dossier de demande de subvention a pour avantage de répondre aux deux exigences demandées par les différents décideurs de cette opération :

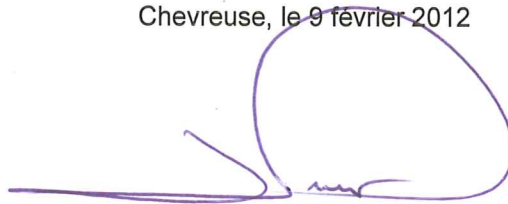
- Sécuriser les abords immédiats du Collège Pierre de Coubertin ;
- S'insérer au niveau de l'architecture et de l'environnement à l'ensemble : collège, parking, piscine intercommunale.

Il est rappelé que, lors de sa présentation en réunion en date du 21 septembre 2011, ce projet a été approuvé à l'unanimité (Collège, parents d'élèves, Conseil général, SIVOM de la Région de Chevreuse).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents ou représentés, approuve cette demande de subvention.

Fin de la séance à 20h00.

Chevreuse, le 9 février 2012



Jacques PELLETIER
Président